



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00340

Numéro SIREN : 348 219 726

Nom ou dénomination : SODEFI AUDIT - SOCIETE D EXPERTISE COMPTABLE, FINANCE,
CONSEIL SOCIETE D EXPERTI

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2016 sous le numéro de dépôt 655

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SODEFI AUDIT - SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE, FINANCE, CONSEIL SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE & DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Zone Artisanale de l'Huilerie
53100 Mayenne

V/REF :
N/REF : 2005 B 340 / 2016-A-655

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 23/02/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 26/05/2015
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

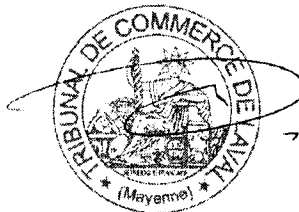
Concernant la société

SODEFI AUDIT - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, FINANCE, CONSEIL SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société anonyme
Zone Artisanale de l'Huilerie
53100 Mayenne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-655 le 23/02/2016
R.C.S. LAVAL 348 219 726 (2005 B 340)

Fait à LAVAL le 23/02/2016,
Le Greffier



"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le 23 FEV. 2016

Sous le N° 2516141655
Le Greffier"



SODEFI AUDIT

Société Anonyme

au capital de 76 224,51 €

Siège social : Zone Artisanale de l'Huilerie 53100 MAYENNE

348 219 726 RCS LAVAL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 mai 2015**

L'an deux mil quinze,

Le 26 mai,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société SODEFI AUDIT, société anonyme au capital de 76 224,51 €, divisé en 5 000 actions de 15,24 € chacune, dont le siège est Zone Artisanale de l'Huilerie 53100 MAYENNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Zone Artisanale de l'Huilerie 53100 MAYENNE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 7 mai 2015 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel MONNERIE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Thierry MARTEAU et Monsieur Didier POTRAIS sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry MARTEAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4999 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les mandats de la société SOCOMO, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Loïc GRANGER, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2015, et ceux-ci n'étant pas renouvelés dans leurs mandats, l'Assemblée Générale décide de nommer :

La société COHESIO – SARL PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES, domiciliée Avenue du Chalutier le Forban 22190 PLERIN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur Jean-Claude BALANANT, domicilié Avenue du Chalutier le Forban 22190 PLERIN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

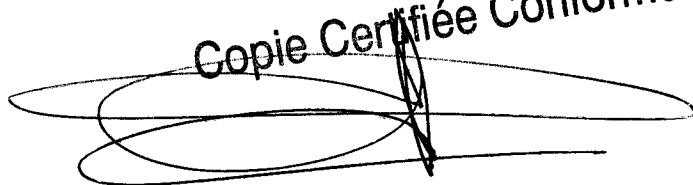
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

Copie Certifiée Conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, is written over the text 'Copie Certifiée Conforme'.